

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À AIDER DES INDUSTRIES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je pose ma question au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce ou au ministre de l'Expansion économique régionale. Quand pouvons-nous espérer du gouvernement des mesures concrètes visant à aider les secteurs de nos régions défavorisées qui pourraient produire à l'intention des marchés étrangers et canadiens? Le 4 février, j'ai écrit au ministre une lettre à ce sujet et j'en ai adressé des exemplaires au ministre des Finances et au sénateur Olson. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Pourtant, Sydney Steel et Hawker Siddeley, à Trenton, sont deux sociétés très importantes de la Nouvelle-Écosse qui auraient bien besoin de commandes et auxquelles le gouvernement pourrait accorder des marchés sans engager pour autant de dépenses supplémentaires.

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray), je m'engage à relever la correspondance de l'honorable député et à essayer d'y apporter une réponse dans les plus brefs délais.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE STATUT JURIDIQUE DE L'Océan Ranger, À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES DEUX CENTS MILLES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après la réponse qu'il vient de fournir, on ne sait toujours pas si l'*Ocean Ranger* doit être considéré comme un bâtiment flottant ou comme une île artificielle, étant donné qu'il était arrimé au fond de l'océan. A-t-on fait savoir au ministre quel était le statut juridique d'un tel bâtiment situé à l'intérieur de la zone des 200 milles?

Comme l'affaire n'est pas claire, le gouvernement canadien a-t-il l'intention de présenter des instances dans le cadre de l'enquête menée par la garde côtière américaine ou a-t-il demandé à le faire? Il faudrait savoir en effet si une plate-forme située à l'intérieur de la zone des 200 milles relève de la juridiction canadienne ou pas.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il n'est pas question pour l'instant de prendre d'initiative qui risquerait de nuire aux démarches entreprises par un plaideur canadien. Il est exact en effet que la législation internationale ne précise pas clairement si une plate-forme semi-submersible doit être considérée comme un navire et dans ce cas, relève de la juridiction du pays où il est immatriculé, ou bien, étant donné que la plate-forme se trouve à l'intérieur d'une zone de 200 milles, si elle relève de la juridiction de l'État riverain. Pour notre part, nous

Questions orales

estimons que la plate-forme relève de la juridiction canadienne.

LA JURIDICTION CANADIENNE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre n'a pas répondu au second volet de ma question. Je lui ai demandé, étant donné que la garde côtière américaine effectue une enquête, si le gouvernement comptait effectuer des démarches ou au moins faire une déposition dans le cadre de cette enquête. Si la plate-forme relève de la juridiction canadienne, le ministre ne devrait-il pas faire comprendre à la garde côtière que cette affaire ne les regarde pas?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous suivons le déroulement de l'enquête effectuée par nos voisins. Il n'est pas question pour nous de prendre une initiative qui porterait atteinte aux droits des plaideurs canadiens ou aux revendications que le gouvernement canadien pourrait éventuellement présenter en vertu du droit international. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention pour le moment d'exposer notre cas dans le cadre de l'enquête menée par la garde côtière américaine.

* * *

LES REPRÉSENTATIONS

LE CHÈQUE DÛ À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE D'EDMONTON

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des arts et de la culture. Notre parti se réjouit de constater qu'une partie du produit des loteries que le gouvernement reçoit des provinces est versée à des galeries d'art d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Cependant, j'aurais une question à poser au ministre. L'Orchestre symphonique d'Edmonton a besoin de \$84,000 et il attend le chèque depuis longtemps. Le ministre aurait-il l'obligeance de donner le chèque à Charlie Lynch, qui se joindra cette fin de semaine-ci à l'Allied Jazz Band qui doit donner un concert à bénéfice au profit de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, afin que ce dernier remette le chèque pour une vraie bonne cause.

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je voudrais d'abord préciser au député que les subventions annoncées la semaine dernière pour la Galerie nationale et le Musée de l'homme, ne provenaient pas de la caisse des loteries, mais plutôt de sommes que le gouvernement s'est engagé à mettre à la disposition des arts et de la culture.

Une voix: Vous êtes anti-Lynch?

M. Fox: En ce qui concerne l'Orchestre symphonique d'Edmonton, il bénéficiera évidemment du programme de réduction du déficit que le gouvernement a mis au point. Le chèque a déjà été émis, et mon collègue le sénateur Olson le remettra à l'Orchestre symphonique d'Edmonton.